

France-Miremont: Refuse and waste related services

OJ S 233/2013 30/11/2013

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Smivom de La Mouillonne

Postal address: RD 820 Pont de Clêche

Town: Miremont

Postal code: 31190

Country: France

For the attention of: M. Beziat Denis, président

E-mail: smivom.mouillonne@wanadoo.fr

Telephone: +33 561506817

Fax: +33 561505852

Internet address(es):

Address of the buyer profile: <http://www.klekoon.com>

Additional information can be obtained from:

Official name: Smivom de la Mouillonne

Postal address: RD 820 pont de Clêche

Town: Miremont

Postal code: 31190

For the attention of: M. Beziat Denis, président

E-mail: smivom.mouillonne@wanadoo.fr

Telephone: +33 561506817

Fax: +33 561505852

Internet address: <http://www.klekoon.com>

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Smivom de la Mouillonne

Postal address: RD 820 pont de Clêche

Town: Miremont

Postal code: 31190

For the attention of: M. Beziat Denis, président

E-mail: smivom.mouillonne@wanadoo.fr

Telephone: +33 561506817

Fax: +33 561505852

Internet address: <http://www.klekoon.com>

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Smivom de la Mouillonne

Postal address: RD 820 pont de Clêche

Town: Miremont

Postal code: 31190

For the attention of: M. Beziat Denis, président

Telephone: +33 561506817
Fax: +33 561505852
Internet address: <http://www.klekoon.com>

I.2. Type of the contracting authority

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Evacuation et traitement des déchets bois non traités et bois traités.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Evacuation et traitement des déchets bois traités et bois non traités.

II.1.6. CPV code(s)

90500000 Refuse and waste related services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 1.5.2014. Completion 30.4.2015

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Bois non traité

1)

Short description

Le présent marché concerne le lot pour le bois non traités déposés par les particuliers dans les déchetteries du Smivom de la Mouillonne et sur la plateforme professionnelle d'auterive actuellement exploitée par la mairie d'auterive mais qui sera dans le courant de l'année probablement gérée par le Smivom.

2) CPV code(s)

90500000 Refuse and waste related services

3) Quantity or scope**4) Indication about different time frame or duration****5) Additional information about lots**

Lot No: 2

Lot title: Bois traités

1) Short description

Le présent marché concerne le lot pour le bois traité déposés par les particuliers dans les déchetteries du Smivom de la Mouillonne et sur la plateforme professionnelle d'auterive actuellement exploitée par la mairie d'auterive mais qui sera dans le courant de l'année probablement gérée par le Smivom.

2) CPV code(s)

90500000 Refuse and waste related services

3) Quantity or scope**4) Indication about different time frame or duration****5) Additional information about lots**

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract**III.1.1. Deposits and guarantees required**

Si le titulaire accepte le versement de l'avance correspondant à 5 % du montant initial (TTC) de son marché, il devra constituer une garantie à première demande d'un montant égal à celui de l'avance (art. 89 CMP). Si le pouvoir adjudicateur et le titulaire en sont d'accord, cette garantie pourra être remplacée par une caution personnelle et solidaire.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Pour chacun des lots, le marché est conclu à prix unitaires (art. 17 CMP). Les prix sont fermes la première année (art. 18 CMP). Les prix seront actualisés si un délai supérieur à 3 mois s'écoule entre la date d'établissement du prix initial et la date contractuelle de commencement d'exécution des prestations. Les prix seront révisés en cas de reconduction du marché. Les modalités d'actualisation et de révision des prix sont précisées dans le CCAP du marché. Pour chaque lot, une avance d'un montant égal à 5 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché est accordée au titulaire du marché (art. 87 CMP). Cette avance n'est due que sur la part du marché qui ne fait pas l'objet de sous-traitance. En cas de sous-traitance, le versement de l'avance aux sous-traitants est subordonné aux conditions fixées par l'article 115 du code des marchés publics. Le titulaire du marché peut refuser le versement de l'avance. L'exécution

des prestations ouvre droit à des acomptes (art. 91 CMP). La périodicité du versement des acomptes est fixée à un mois. Le mode de règlement est le virement par mandat administratif. Le délai global de paiement est de 45 jours (décret n. 2002-232 du 21 février 2002). L'ordonnateur des paiements est le président du Smivom de la Mouillonne. Le comptable public assignataire des paiements est le comptable du Trésor d'Auvergne.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les candidats aux marchés doivent justifier qu'ils n'entrent dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner aux marchés publics mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics. Ils font connaître au pouvoir adjudicateur s'ils font l'objet d'une procédure de redressement judiciaire. En cas de groupement, le mandataire doit justifier des habilitations nécessaires pour représenter les opérateurs économiques membres de ce groupement au stade de la passation du marché. Les candidats aux marchés doivent justifier de l'habilitation de la personne signataire du marché à engager le candidat.

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Au titre de leurs capacités financières : le niveau minimal de capacité financière exigé de chaque candidat ou équipe candidate est fixé à 30 000 EUR de chiffre d'affaires sur l'un des 3 derniers exercices disponibles. Les candidats qui sont objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de leur capacité financière, les renseignements et documents exigés relatifs à leur chiffre d'affaires peuvent faire la preuve de cette capacité par tout autre document considéré comme équivalent par la personne responsable des marchés, telle qu'une déclaration appropriée de banque ou une attestation d'assurance pour les risques professionnels. Les opérateurs économiques ne disposant pas de l'ensemble des capacités professionnelles, techniques et financières requises peuvent se les adjoindre, en constituant, selon les règles indiquées à l'article 5.3 du présent règlement, un groupement d'opérateurs économiques qui sera candidat. En vertu du I de l'article 52 du code des marchés publics, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du groupement est globale et il n'est pas exigé que chacun de ses membres ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché. Conformément au III de l'article 45 du code des marchés publics, pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans tous les cas, le candidat doit justifier des capacités de ce ou de ces opérateurs économiques et produire un engagement écrit de ceux-ci apportant la preuve qu'il en dispose.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Au titre de leurs capacités professionnelles et techniques :

— les candidats au marché doivent justifier de compétences et références dans des opérations équivalentes.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Valeur technique. Weighting 60

2. Prix. Weighting 40

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 29.1.2014 - 12:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

29.1.2014 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Adresse profil acheteur, le DCE (Dossier de Consulation) est téléchargeable gratuitement sur : www.klekoon.com.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 27.11.2013.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Toulouse

Postal address: 68 rue Raymond IV - BP 7007

Town: Toulouse

Postal code: 31068

E-mail: greffe-ta-toulouse@juradm.fr

Telephone: +33 562735757

Fax: +33 562735740

Internet address: <http://www.ta-toulouse.juradm.fr/ta/toulouse/index.html>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

27.11.2013